

Service Politique de la Ville - Secteur Animation - Attribution de subventions exceptionnelles d'équipement au Foyer des Jeunes Travailleurs et à l'Association Sportive et d'Education Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Foyer des Jeunes Travailleurs, 48 rue des Cras, après avoir réalisé ses travaux d'extension, doit assurer divers aménagements complémentaires : agencement de la salle de restaurant, du hall d'accueil, de la salle de spectacle, équipement de 12 chambres neuves et de 50 places supplémentaires de restaurant...

Le coût prévisionnel de ces aménagements est estimé à 340 000 F TTC.

Le plan de financement fait appel aux participations du Conseil Général (136 KF), de la Caisse d'Allocations Familiales (136 KF) et de la Ville de Besançon sollicitée à hauteur de 68 000 F.

L'Association Sportive et d'Education Populaire du FJT, installée dans ses propres locaux 22 rue Rézal depuis 1993, entend améliorer ses installations et les conditions d'accueil de ses adhérents (environ 2 000 adhérents) : alarme sécurité et ventilation, téléphone, informatique, bus et matériel d'activités.

Le montant total des équipements est estimé à 256 487 F et pour le financement, il est fait appel au Conseil Général (30 %), à la CAF (40 %) et à la Ville 30 % soit 76 946 F.

Compte tenu du rôle essentiel de ces deux associations en direction des jeunes notamment et du partenariat actif entretenu dans le cadre des programmes développés par la Ville, la Commission Politique de la Ville propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions exceptionnelles d'équipement au FJT et à l'ASEP à la hauteur des montants sollicités.

La dépense, soit 144 946 F, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.242/65728.90013.47030 (animation - subvention d'équipement) qu'il convient d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant du compte de dépenses imprévues inscrites au chapitre 940 du budget primitif de l'année 1996.

M. LE MAIRE : Attribution de subventions exceptionnelles au Foyer des Jeunes Travailleurs du 48 de la rue des Cras, cher à François JACOB et à Georges FRACHEBOIS.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, il y a deux types d'interventions sur ce dossier, je m'arrête sur celle qui concerne directement le Foyer des Jeunes Travailleurs. Je n'ai rien à dire sur le fait que la Ville de Besançon apporte son concours, ses encouragements et ses subventions aux jeunes travailleurs quelles que soient leurs origines, française ou issus de l'immigration. Je m'étonne simplement parce que je pensais que le Foyer des Jeunes Travailleurs était réservé aux jeunes travailleurs. Or, je constate que beaucoup de gens peuvent bénéficier apparemment des mêmes prestations que le jeune travailleur qui, lui, y a droit. J'aimerais savoir s'il y a des tarifs différents, s'il y a des limites d'accès à ce restaurant et si en fait on n'a pas tendance, en créant 40 places de restaurant supplémentaires, à défavoriser le commerce d'alimentation et les restaurants de Besançon.

M. LE MAIRE : C'est une affaire interne, en somme, au Foyer des Jeunes Travailleurs. On en parlera avec François JACOB car ce n'est pas de notre ressort.

M. PINARD : Il me paraît important de souligner le fait que le Foyer des Jeunes Travailleurs n'est pas une sorte d'enclave, qu'il est extrêmement ouvert sur le quartier et qu'il n'est pas mauvais qu'il y ait un brassage de générations à l'heure où on dit qu'il y a vraiment des cloisons. Par conséquent, je ne crois pas qu'on puisse parler de concurrence déloyale dans ce quartier où je ne vois pas qui pourrait rendre le même service compte tenu de sa configuration.

M. LE MAIRE : C'est vrai qu'il joue le rôle d'une maison de quartier avec un restaurant.

M. THIRIET : La question peut se poser mais c'est effectivement à l'association d'y répondre. Ce que nous avons voulu faire par ces deux subventions, c'est reconnaître le travail remarquable dans le cadre du partenariat et de convention que nous avons ensemble. Il était donc juste que nous allions dans ce sens-là. De la même façon, pour les années qui viennent nous allons aussi vers une activation de notre subvention liée à un conventionnement parce qu'il faut le dire très clairement au même titre que d'autres associations comme la MJC de Palente, la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux, le FJT est une structure avec laquelle nous nous entendons bien et avec qui nous faisons du bon travail.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, loin de moi l'idée de nier le rôle social du Foyer des Jeunes Travailleurs ni de ce restaurant-là. J'aimerais simplement vous demander s'il ne serait pas possible d'avoir des détails plus précis sur les tarifs, de reporter peut-être ce point de l'ordre du jour, d'autant plus que si mes informations sont bonnes et je crois qu'elles le sont, ce sujet n'a pas été traité en commission. Les commissaires ont reçu il est vrai un courrier d'information pour leur donner les éléments avant le Conseil mais je pense qu'il serait judicieux peut-être d'avoir un peu plus d'éclaircissements.

M. LE MAIRE : Qu'en pense l'Adjoint ?

M. THIRIET : Je crois qu'on peut effectivement avoir ces renseignements. Tous ces temps-ci, le FJT nous a invités, vous et moi et bien d'autres, à un certain nombre d'expositions et de présentations de leurs activités. Je crois qu'il n'y a pas nécessité de surseoir. Simplement vous avez droit à cette information et on vous la donnera. Vous pouvez d'ailleurs venir avec nous la chercher.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Politique de la Ville et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins dix abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Visa préfectoral du 1^{er} octobre 1996.